



Cabinet
Service Communication

Marseille, le lundi 19 novembre 2012

**PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE :
LE PREFET ETEND LES LIMITATIONS DE VITESSE A 90 KM/H
SUR LES AUTOROUTES GERÉES PAR LA DIR MEDITERANEE**

Hugues PARANT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a décidé de maintenir et d'étendre les zones de limitations de vitesse à 90km/h sur les axes urbains et péri-urbains du département à partir de décembre 2012

Cette démarche, lancée initialement comme un test après le forum régional "santé-environnement" du 19 juin dernier, s'est révélée très positive et voit sa pérennisation justifiée par les impacts qu'elle a générés sur :

- ◆ l'environnement
une estimation par Air PACA d'un gain sur les émissions de particules et de CO2 par le trafic urbain
- ◆ la santé
une exposition moins importante des populations à des émissions de CO2 et particules dans la bande de 100m de part et d'autres des axes concernés
- ◆ le bruit
une réduction des nuisances sonores qui pourrait être estimée à 2 décibels, soit le bruit correspondant un trafic réduit de 35%
- ◆ l'accidentalité
une réduction sensible des accidents de juillet à octobre 2012.

<i>Evolution de l'accidentalité</i>	Août 2011 / Août 2012	Sept 2011 / Sept 2012	Oct 2011/ Oct 2012
A7TC	-71%	-68%	-42%
A50	-50%	-13%	-20%
A55L sens Marseille Martigues	-60%	-60%	0 %

A7TC : A7 tronçon commun

◆ la fluidité du trafic

un gain sensible pouvant produire une réduction du temps de trajet moyen (par réduction des périodes de saturation). Le nombre de km de bouchons relevés sur l'A7, dans le sens Lyon-Marseille, sur la commune de Marseille, en septembre-octobre 2012, est inférieur de 19% au nombre de km relevés durant la même période en 2011 (241 km en septembre-octobre 2012, 297 km en septembre-octobre 2011)

◆ la vitesse

une réduction significative des vitesses moyennes. Les vitesses moyennes observées sont inférieures à la vitesse réglementaire de 90 km/h, sur une étude comparée entre octobre 2012 et octobre 2011.

A partir de décembre 2012,

Suite à une première vague, opérée cet été, de baisse de vitesse limite autorisée, la vitesse sera donc limitée à 90 km/h sur l'ensemble des entrées autoroutières de Marseille, y compris la section entre Marseille et Aix en Provence. Dans le détail, il s'agit de:

- l'A7 entre Marseille et Septèmes les Vallons
- l'A51 entre Septèmes les Vallons et Aix en Provence
- l'A50 entre Marseille et Aubagne
- et l'A55 entre Marseille et le tunnel des Treize Vents.

En parallèle, à des fins de mise en cohérence des vitesses, la section à 2x2 voies entre Martigues et le giratoire de La Fossette en direction d'Arles (RN 568) est également dorénavant limitée à 90 km/h, en dehors des quelques sections à l'approche des différents carrefours, limitées quant à elles respectivement à 70 ou 50 km/h.

Les radars fixes déjà installés sur ces voies seront réglés sur la nouvelle vitesse autorisée.

Ces limitations de vitesse constituent une des 37 mesures du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A. 13), dont la révision a été présentée au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en juin 2012. Pour en savoir plus, <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/revision-des-ppa-r996.html>

Enjeu sanitaire important dans notre département, l'amélioration de la qualité de l'air est au cœur du PPA des Bouches-du-Rhône, avec la réduction des émissions de polluants atmosphériques et une série de mesures concernant l'industrie, les transports et le secteur résidentiel. L'objectif d'ici 2015 est de faire baisser de 90% le nombre de personnes exposées à des polluants au-dessus des normes.

